

# Spotify en guerre ouverte contre Apple

## APPLICATIONS Le conflit entre les deux groupes dure depuis des années

► Le service de streaming dépose plainte auprès de la Commission européenne pour pratiques anticoncurrentielles.

► Une plainte informelle avait déjà été déposée, il y a trois ans.

Après Microsoft et Google, Apple pourrait bien devenir la cible d'une nouvelle grande enquête européenne en matière de pratiques anticoncurrentielles dans l'environnement digital. Ce mercredi, le numéro un mondial du streaming musical, Spotify, a annoncé avoir déposé plainte auprès de la Commission européenne contre la firme à la pomme pour abus de position dominante sur le marché de la musique en ligne.

Ce n'est que la dernière étape d'un conflit qui dure depuis des années. Sur un site spécialement dédié à cette affaire ([www.timetoplayfair.com](http://www.timetoplayfair.com)), Spotify retrace par le menu les tracasseries que lui ferait subir Apple depuis 2011 et qui n'auraient fait que s'amplifier avec le lancement en 2015 du service de streaming Apple Music, concurrent de Spotify. Le groupe suédois affirme avoir « vainement tenté » de résoudre ces contentieux directement avec Apple. Il a déjà déposé il y a trois ans une plainte « informelle » devant la Commission européenne. Cela n'avancait visiblement pas assez vite à son goût puisqu'il passe maintenant à la plainte formelle.

Le problème vient du fait qu'Apple est à la fois le propriétaire de la plateforme iOS et de

l'App Store, dont dépend Spotify pour la distribution de ses services, et en même temps concurrent de Spotify avec Apple Music. Pour Daniel Ek, co-fondateur de Spotify, Apple profite de sa position dominante en matière de plateforme pour favoriser son service au détriment des autres. « Ces dernières années, Apple a introduit des règles dans l'App Store qui limitent intentionnellement le choix et étouffent l'innovation (...), agissant à la fois en juge et partie pour désavantager déli-

bérément les autres développeurs d'applications », argumente-t-il.

### Une commission polémique

Un des problèmes principaux pointés est la commission de 30 % que prend Apple sur les abonnements premium souscrits via son système de paiement en ligne. Celle-ci, qualifiée de « taxe » par Spotify, est jugée discriminatoire car elle ne s'appliquerait pas à toutes les applications. Deliveroo et Uber par exemple en sont exemptés. Surtout, elle favoriserait Apple Music, estime Spotify.

Afin d'amortir le surcoût induit, « cette taxe nous obligerait à artificiellement augmenter le prix de notre abonnement premium bien au-delà du prix de l'abonnement Apple music, ex-

plique Daniel Ek. Pour garder des prix concurrentiels, nous ne pouvons pas nous le permettre. Mais si nous choisissons de ne pas utiliser le système de paiement d'Apple, ce dernier nous applique alors une série de restrictions techniques qui limitent l'expérience. Dans certains cas, on n'est plus autorisé à envoyer des emails à nos clients utilisant Apple. » Spotify se plaint aussi de ne pas avoir accès aux

services et appareils d'Apple tels que Siri, l'Apple Watch ou le HomePod (enceinte vocale).

L'été dernier, le service de streaming a décidé de ne plus permettre aux nouveaux clients de s'abonner via son application sur iOS. Problème, l'utilisateur doit aller de lui-même sur le site de Spotify puisqu'Apple interdit de placer des liens

conduisant à des systèmes d'abonnement situés en dehors de sa plateforme. Spotify n'est pas le seul à se rebeller contre les commissions d'Apple. Netflix aussi n'accepte plus, depuis la fin de l'année dernière, le paiement d'abonnements via l'App Store pour les nouveaux utilisateurs.

### Une concurrence sur le marché

Spotify demande que les applications puissent se concurrencer « en fonction de leurs mérites et non en fonction du propriétaire de l'App Store », que le consommateur ait un vrai choix en matière de systèmes de paiement et enfin que l'App Store ne puisse plus contrôler la communication entre les applications et l'utilisateur.

Spotify n'a pas précisé s'il avait contacté d'autres sociétés pour se joindre à sa plainte mais son directeur des affaires juridiques, Horacio Gutierrez, a déclaré au site TechCrunch que « d'autres avaient le même sentiment de frustration par rapport aux restrictions imposées par Apple ». Il a ajouté que la Commission cherchera probablement à recueillir d'autres témoignages dans le cas de son enquête, « ce qui pourrait être une manière pour d'autres entreprises de s'associer à la plainte ».

Spotify compte 207 millions d'utilisateurs actifs et 96 millions d'abonnés payants. Apple Music est loin derrière avec 56 millions d'abonnés. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

### HISTORIQUE

#### Abus de position dominante

Les affaires d'abus de position dominante sont légion dans le monde digital. Voici quelques cas emblématiques.

**Microsoft.** En 2004, l'éditeur de logiciels est condamné par la Commission européenne à payer une amende de 497 millions pour avoir abusé de son pouvoir de marché, notamment en liant la vente de son lecteur Windows Media avec Windows. En 2013, il écope d'une nouvelle amende de 561 millions pour ne pas avoir, comme il s'y était engagé, offert le choix entre différents navigateurs internet aux utilisateurs européens de son système d'exploitation.

**Google.** En 2018, Google est condamné à payer une amende de 4,34 milliards pour avoir profité de la position dominante d'Android, son système gratuit d'exploitation pour smartphone, afin d'asseoir la suprématie de son service de recherche en ligne. L'année précédente, la Commission lui avait infligé une amende de 2,42 milliards d'euros pour abus de position dominante sur le marché des moteurs de recherche en favorisant son propre service de comparaison de prix.

L.F.M.